

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

### Inscription aux cours

Avec son inscription, le/la participant/-e reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions générales.

- L'inscription est définitive et implique le paiement total du cours.
- En cas d'annulation des cours par Romandie Finance (voir ci-dessous), le/la participant/-e est également informé/-e par mail. Dans ce cas, le paiement du cours est nul et non avenue.
- Le/la participant/-e s'engage avec son inscription à respecter le délai de paiement mentionné figurant dans le bulletin d'inscription, respectivement les délais en cas de paiements fractionnés. En cas de retard de paiement, des frais de rappels de CHF 50.- sont facturés en plus.
- Le non-paiement du cours, que ce soit partiel ou total, n'entraîne pas l'annulation de l'inscription.
- Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les participant/-es, et ce pour la durée de la formation/des cours suivis.
- Le/la participant/-e reconnaît avoir pris connaissance des règles d'admission aux examens AFA ([www.vbv.ch/fr/intermediaires](http://www.vbv.ch/fr/intermediaires) => examens) ou IAF ([www.iaf.ch](http://www.iaf.ch) => qualifications => règlement) et les articles y relatifs ainsi qu'au règlement d'accréditation de points CICERO.

### Dates/lieu des cours de formation et organisation des cours

Le planning des cours et le lieu où se tiennent les formations, sont confirmés par mail avec la facture.

- Les cours ont lieu à Burtigny, Renens ou dans d'autres locaux dans la région de l'arc lémanique.
- Les formations ont lieu avec un nombre minimal ainsi qu'un nombre maximal de participants par cours afin de garantir une formation de qualité. (Entre 5 et 10 participants)

### Documents et outils de formation

- Sont exclus du prix des cours, les livres et/ou ouvrages autorisés durant les examens et/ou fortement conseillés dans le cadre de la formation.

## **Modification des dates de formations et du programme des cours**

En cas d'absence du formateur/de la formatrice attitrée à un cours, que ce soit pour cause de maladie/d'accident ou une autre raison, Romandie Finance procédera à son remplacement par une personne compétente dans la mesure du possible afin de respecter les dates de formations fixées. Si le remplacement n'est pas possible, Romandie Finance en informera immédiatement le/la participant/-e, ainsi que de la nouvelle date de formation et du lieu.

## **Concurrence déloyale**

Dans le cadre de ses formations, le formateur, n'est pas autorisé à débaucher de manière directe ou indirecte des collaborateurs en études. Ou de les orienter vers d'autres employeurs.

## **Désistement des cours**

Lorsqu'un/e participant/-e souhaite annuler une inscription, il/elle doit en avertir Romandie Finance au plus tôt et par écrit ou par mail. La date de réception par Romandie Finance fait foi.

- Si l'annulation intervient plus de 31 jours avant le début du cours, aucuns frais ne sont dus.
- Si l'annulation intervient entre le 14<sup>e</sup> jour et le 31<sup>e</sup> jour avant le début du cours, la moitié du prix du cours est facturé.
- Si l'annulation intervient moins de 14 jours avant le début du cours, la totalité du prix du cours est facturé.

En cas de force majeure entraînant l'annulation d'une inscription, le/a participant/-e doit avertir Romandie Finance par écrit ou par mail et détailler les raisons de l'annulation de l'inscription. Ce genre de cas exceptionnel est traité individuellement par la direction de Romandie Finance qui décidera du bien-fondé de la demande d'annulation formulée pour cas de force majeure. Cette décision de Romandie Finance ne peut pas être contestée.

- Si le cas de force majeure est retenu, le/la participant/-e recevra une proposition de report des cours à une date ultérieure.
- Dans le cas où le/la participant/-e refuse cette proposition, des frais de dossier d'un montant de CHF 450.-sont effectifs.

## **Divers**

Les informations relatives aux présences aux cours sont sauvegardées par Romandie Finance dans un registre des présences. Sur cette base, Romandie Finance émet sur demande d'un/e participant/-e une attestation de présence aux cours suivis. Une attestation peut être délivrée dans un délai de deux ans à compter du début du cours suivi.

- Les informations relatives aux personnes inscrites à un cours, que ce soit au niveau du/des paiement/s des cours, du genre de cours, de la présence à ces cours, aux résultats d'examens intermédiaires ou finaux, des données personnelles figurant dans les documents d'inscriptions ou tout autre document relatif à la personne inscrite sont conservés à titre de statistique par Romandie Finance.
- Les données peuvent être utilisées à des fins de statistiques ou sur demande des autorités IAF/AFA/CICERO ou d'autres autorités.
- Romandie Finance s'engage à ne pas divulguer à des tiers, des informations sur les personnes inscrites, hormis aux formateurs, formatrices et entreprises de formations collaborant avec Romandie Finance pour les cours en relation avec la personne inscrite.
- Le/la participant/-e s'engage à respecter les directives internes des écoles ou entreprises où les formations ont lieu.

- Romandie Finance décline toute responsabilité en cas de vol d'affaires d'un participant, que ce soit durant les cours ou en dehors de ceux-ci.
- Romandie Finance décline toute responsabilité en cas d'accident durant les cours ou en dehors des horaires de cours.

### **Confidentialité**

- Hors le cas d'une obligation légale ou réglementaire de divulgation, le/la participant/-e s'engage, durant les cours de formations et après son expiration, à garder strictement confidentielles toutes informations relatives au contrat, conditions générales, annexes et informations mentionnées dans ces documents.

Pour toute contestation, le for juridique est situé à Nyon.

Ces conditions générales sont valables dès le 01.05.2016. Document confidentiel – Ne peut être transmis à un tiers

Avec nos remerciements.

Romandie Finance sàrl